

L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES, UN OUTIL AU SERVICE DE L'AMMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

par Karine HUREL, chargée de mission SIG et cartographie, DIACT

INTRODUCTION

La DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires) a succédé à la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) le 1er janvier 2006. En charge de la politique d'aménagement du territoire en France, elle est en outre responsable d'une mission d'observation, d'étude, de prospective et d'évaluation. Elle assure à ce titre le secrétariat technique d'un « Observatoire des territoires ».

LA CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES

Dans un contexte où les nouvelles étapes de la décentralisation et de l'intégration européenne créent de nouveaux besoins, alors que l'offre statistique et cartographique de données territorialisées s'enrichit continûment et que des organismes publics d'observation des territoires sont de plus en plus nombreux, il est apparu nécessaire de créer un lieu de synthèse intersectorielle, de mutualiser les méthodes entre services de l'Etat et collectivités, et de favoriser les harmonisations en vue d'établir des comparaisons des territoires français à l'échelle internationale et de peser dans l'expertise internationale dans ce domaine.

L'observatoire des territoires fut créé dans ce contexte par le décret du 7 septembre 2004 s'inscrivant dans le cadre des orientations arrêtées par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt) du 13 décembre 2002. Il assure ainsi trois fonctions principales :

- une fonction de transparence sur l'état des territoires et les politiques publiques par la mise à disposition d'informations de synthèse régulièrement actualisées (publication du rapport « Dynamiques et diversité des territoires », paru au 4^e trimestre 2005, ouverture du site interministériel « www.territoires.gouv.fr ») ;
- une fonction de cohérence interministérielle des investissements pour la connaissance des territoires que les administrations sont amenées à engager dans le cadre de leurs missions respectives ;
- une fonction de dialogue et de mutualisation de méthodes et de résultats avec les collectivités territoriales.

L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES, UN SITE PORTAIL

Pour assurer ses missions, l'Observatoire des territoires s'est doté, depuis le 24 mars 2005, d'un site internet (www.territoires.gouv.fr) qui vise à faciliter l'accès du plus grand nombre (acteurs publics, comme citoyens) à une sélection d'informations territoriales produites par les organismes publics à l'aide de cartographies interactives aux différentes échelles des territoires, de données et de documents associés.

Ce site « portail » fonctionne lui-même sur la base de mutualisation, d'échange pour chaque thématique. Il rassemble des sites constitués dans un cadre interministériel autour de questionnements, de thèmes ou de territoires, caractéristiques des enjeux des politiques publiques d'aménagement et de développement des territoires.

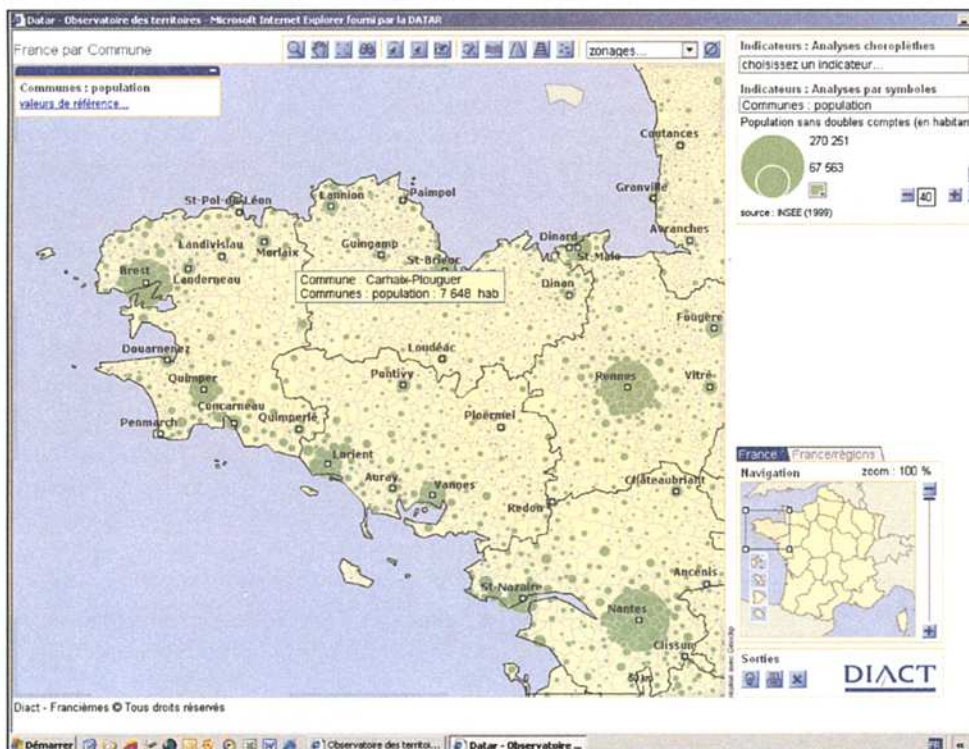
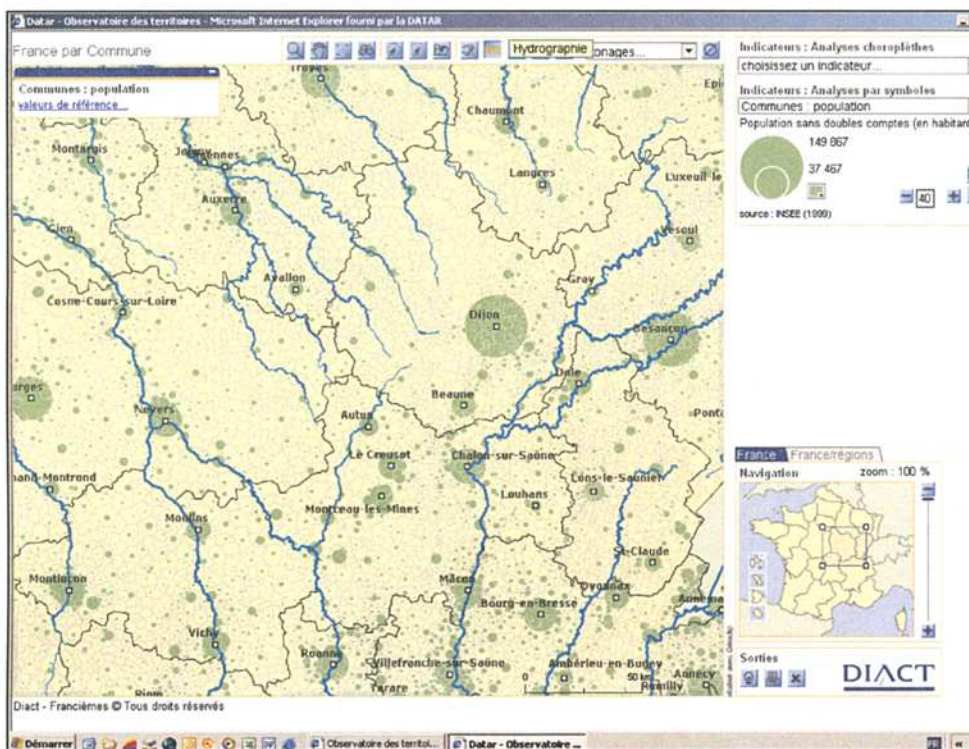
Ainsi, le portail donne accès :

- au « module » Indicateurs, qui présente les indicateurs clés des dynamiques et de la cohésion territoriale, et permet de situer les régions françaises entre elles et dans l'Union européenne ;
- au « module » Zonages, qui présente les périmètres associés aux politiques d'aménagement du territoire, et permet de situer les communes dans l'ensemble des périmètres qui les recouvrent ;
- au site de l'Observatoire du Littoral, qui présente les spécificités des territoires littoraux, les évolutions marquantes dans les domaines de la démographie, de l'urbanisme, des activités économiques (agricoles, touristiques, industrielles...), de la protection des espaces naturels, mais aussi le suivi de la mise en œuvre de la loi « littoral » et des politiques de gestion intégrée des zones côtières ;
- au module « TIC » (Technologies de l'Information et de la Communication), qui présente le déploiement des réseaux à haut débit, les zones couvertes par la téléphonie mobile et les initiatives numériques locales ;
- au site Extranet de la Montagne, qui présente les spécificités des territoires de montagne, mais aussi le suivi de la mise en œuvre de la loi « Montagne » (ouverture prévue fin 2006).

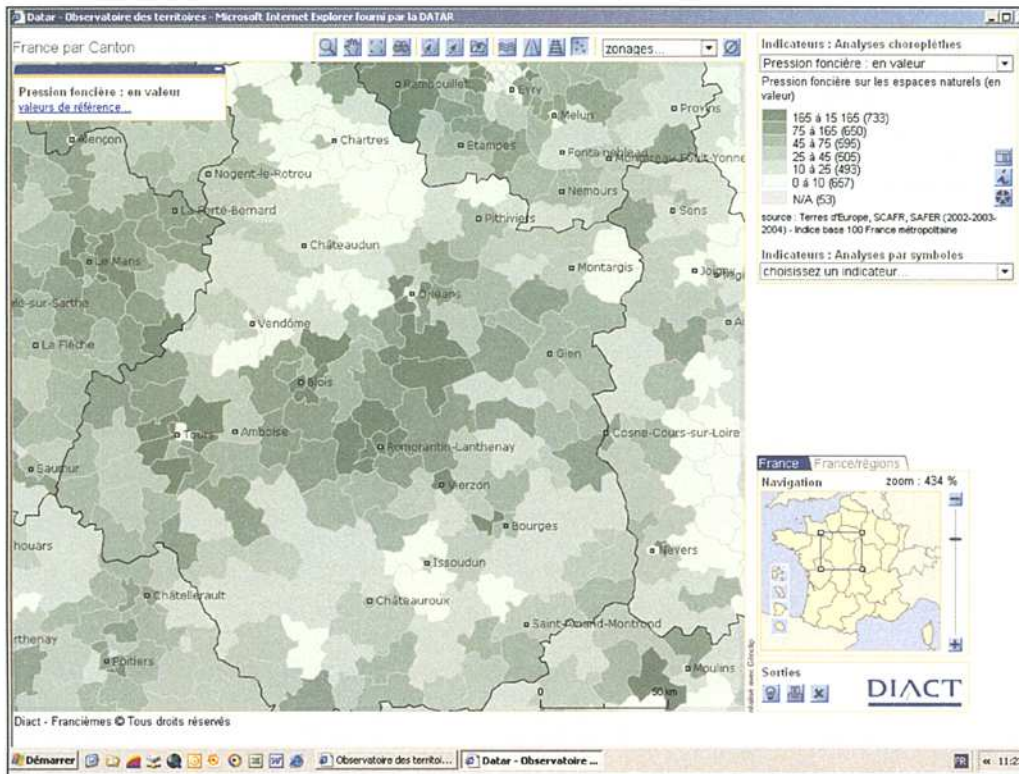
LA PLACE DE LA CARTOGRAPHIE INTERACTIVE

La carte joue un rôle central dans l'ensemble de ces sites. C'est l'image la plus efficace pour faire état des dynamiques et diversité territoriales. Le « module » Indicateurs qui fût le premier site à ouvrir sur ce portail est une très bonne illustration de l'utilisation de l'outil cartographique au service de l'observation et de l'aide à la décision. Les utilisateurs accèdent aux indicateurs du site en choisissant d'entrer soit sur un territoire donné, soit

à certains enjeux ayant un impact territorial ou encore librement en choisissant un thème. Sont ainsi réunis environ 350 indicateurs cartographiés issus de près de 50 organismes différents, régulièrement actualisés, caractérisant les dynamiques et les disparités territoriales en France et en Europe. A chaque indicateur sont associés des métadonnées (définitions et sources), des liens vers les centres de ressources producteurs et diffuseurs des données et/ou des analyses plus détaillées, des documents de référence, accessibles en ligne.



Les illustrations de cet article sont des captures d'écran du site : www.territoires.gov.fr



Observatoire des Territoires Indicateurs - DATAR - Microsoft Internet Explorer fourni par la DATAR

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédente Recherche Favoris

Adresse http://www.territoires.gouv.fr/indicateurs/pt_libre.php

Observatoire des Territoires Indicateurs

Entrée libre

Une infinité de possibilités pour accéder aux indicateurs de l'observatoire, selon le thème et la couverture géographique choisis. Il est également possible d'effectuer une recherche par mot-clé.

Thèmes Environnement - Cadre de vie Couvertures géographiques France

ou mot-clé : zrr Rechercher Annuler mot-clé

| Indicateur (cliquez ici pour trier par libellé) | Echelon |
|---|----------|
| Zones de Revitalisation Rurale | Communes |

Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Elles ont été créées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995. Le CIADT du 3 septembre 2003 a défini de nouvelles orientations pour adapter cet outil

Sites web ressources : DIACT - Rural

Documents disponibles : Carte du zonage ZRR en vigueur, Liste des communes éligibles aux ZRR - en vign.

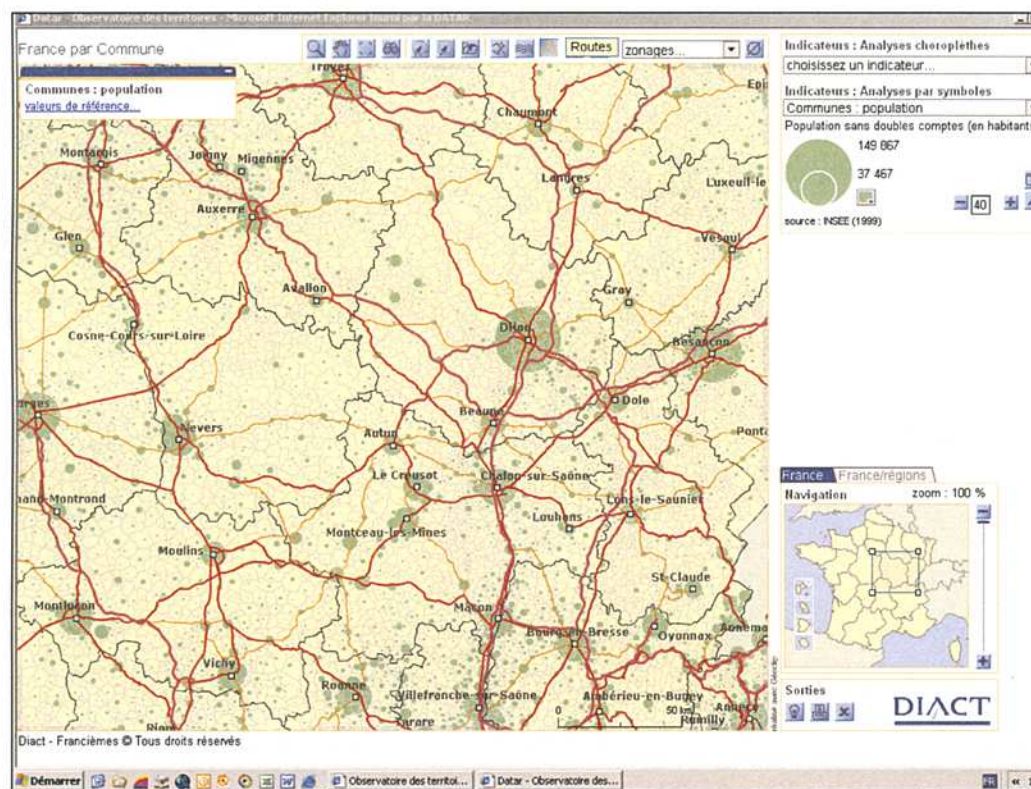
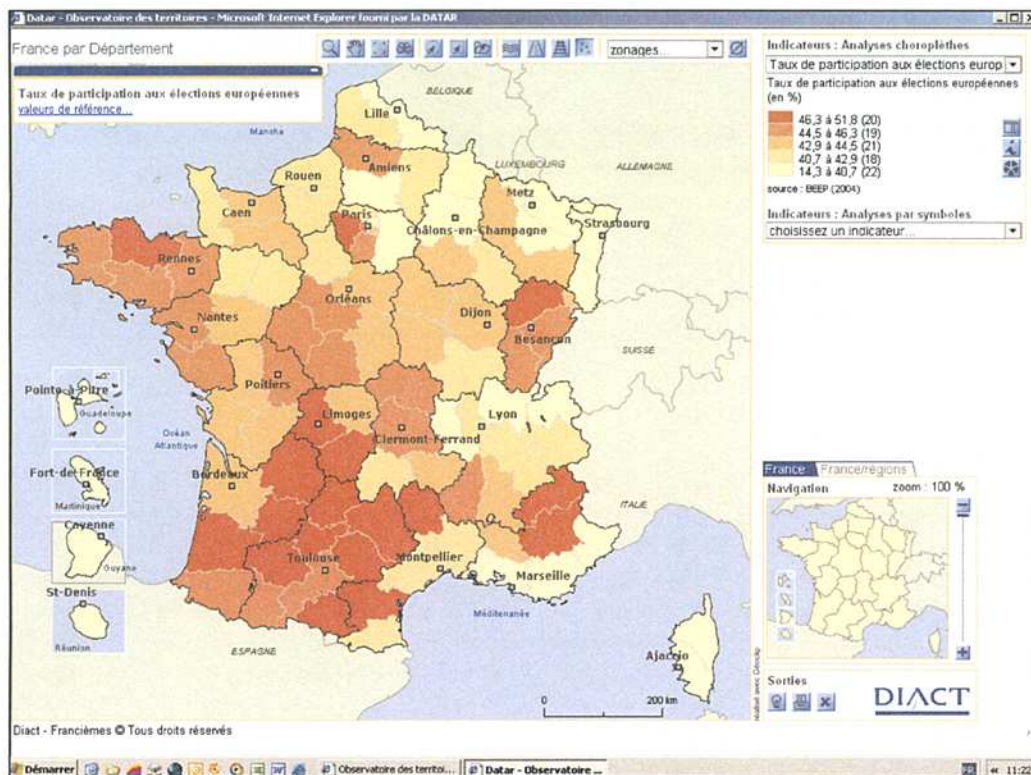
Terminé

Observatoire des terr...

La carte est l'outil central du « module ». Elle est interactive dans le sens où l'utilisateur a accès à un panel d'outil de navigation, tel le zoom, le déplacement, l'affiche d'info-bulle (toponyme du lieu et valeur relatif à l'indicateur). L'internaute a par ailleurs la possibilité de rajouter des couches d'informations topographiques, telles le réseau routier, le réseau ferré et l'hydrographie ainsi que des couches de zonages thématiques comme le contour des intercommunalité, des pays, des zones d'emploi... Parallèlement à l'affichage cartographique et à l'interactivité qui lui est lié, l'utilisateur a la possibilité de télécharger

(lorsqu'ils sont libres de droits) les images qu'il aura produites ainsi que les données qui leurs seront associées.

La carte a toujours été un élément important dans l'observation, la prospective et la planification territoriale. Néanmoins, avec une diffusion numérique et un mode de représentation interactif qui rend acteur de la carte l'internaute et associe étroitement la carte avec ses données, elle devient de plus en plus un outil accessible, compréhensible et indispensable à tous et plus particulièrement aux acteurs du territoire.



BIBLIOGRAPHIE

DATAR, 2003, *Une nouvelle politique de développement des territoires pour la France Contribution au débat sur la décentralisation, l'Europe et l'aménagement du territoire*, La Documentation française, 72 p.

DATAR, 2005, *Dynamiques et diversités des territoires français. Rapport de l'Observatoire des territoires*, La Documentation française, 148 p.

A paraître : PEYRONY, J., BOVAR, O., *Le cas français : l'évidence par la prospective ou par l'observation*.

Décret du 7septembre 2004 portant création de l'Observatoire des territoires.

Décret du 31décembre 2005 créant une délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.